



Procès-verbal Assemblée générale ordinaire

Dimanche 23 juin 2024 à 9h30

Salle de la Commune bourgeoise de Prêles à Prêles

Président :	M. XXX
Conseillère, conseillers :	Mme XXX M. XXX M. XXX
Secrétaire et administratrice des finances :	Mme XXX
Conseiller excusé :	M. XXX
Excusés :	Mmes XXX, XXX, XXX, XXX MM. XXX, XXX, XXX
Ayants-droits :	18 personnes
Scrutateur :	M. XXX

Ordre du jour

1. Comptes 2023
2. Accord de principe pour la vente des parcelles 2380 et 2389 en faveur de Camping Prêles SA
3. Informations du Conseil
4. Divers et imprévus

A 9h30, le président ouvre l'assemblée, salue et remercie les citoyens bourgeois de s'être déplacés.

Le droit de vote est contesté à Mme XXX.

M. XXX donne lecture de l'ordre du jour et demande si une modification est souhaitée par l'Assemblée. Ceci n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté tel que publié.

Il constate que la présente assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille Officielle du District no 19 du 17 mai 2024 pour la première fois, respectant ainsi le délai de 30 jours conformément à l'art. 35 du Règlement d'organisation.

M. XXX se propose comme scrutateur et l'assemblée confirme sa nomination.

1. Comptes 2023

Mme XXX présente les comptes 2023 sans revenir sur les détails, les documents complets ayant été déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée au bureau et sur internet.

Les revenus financiers sont en baisse car, dès 2023, afin d'éviter toute reprise de l'Intendance des impôts, c'est le loyer prévu par le droit de superficie qui est payé par Camping Prêles SA.

Le Syndicat de gestion forestière a fait un très bon exercice et la part de la Commune bourgeoise se monte à Fr. 51'887.-, soit une amélioration de près de Fr. 22'000.- par rapport au budget.

Les charges de transfert connaissent une importante variation qui s'explique par le fait qu'une avance de Fr. 30'000.- a été faite en 2022 au Syndicat des chemins du Mont Sujet pour la réfection du chemin des Pouillets, et que les subventions pour ce chemin ont été reçues en 2023.

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier ont augmenté car la Commune bourgeoise a investi Fr. 248'500.- dans les conduites pour l'agrandissement du camping. Les prêts du patrimoine administratif représentent un prêt accordé à Camping Prêles SA au même taux d'intérêts que celui pratiqué par la banque.

Un nouvel emprunt de Fr. 600'000.- a été fait pour financer les conduites et le prêt susmentionnés. Il se retrouve dans les engagements financiers à long terme.

Les comptes 2023 présentent ainsi un excédent de revenus de Fr. 94'100.46 qui se retrouve dans l'excédent cumulé au bilan. Le total du bilan se monte à Fr. 6'317'498.80.

Le Conseil de Bourgeoisie a pris connaissance de ces comptes le 5 février dernier. Le réviseur a rendu son rapport succinct sans remarque spécifique le 11 juin. Ces deux organes vous recommandent d'approuver les comptes tels que présentés.

Aucune question n'étant posée, le président soumet ces comptes à la votation. L'Assemblée approuve les comptes tels que présentés à l'unanimité par un lever de main.

2. Accord de principe pour la vente des parcelles 2380 et 2389 en faveur de Camping Prêles SA

L'agrandissement du camping est prévu sur les parcelles 2380 et 2380 au ban de Prêles. Si le développement du camping se fait, il serait compliqué de le faire au nom de la Commune bourgeoise pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la Bourgeoisie serait soumise à l'obligation des marchés publics. De plus il n'est pas souhaitable d'avoir une entité différente du camping qui gérerait ces travaux. Cela amènerait sans aucun doute des incohérences et de l'inefficacité.

La vente de ces terrains à Camping Prêles SA ne se ferait qu'au moment où les travaux commenceraient. Il est aujourd'hui demandé à l'Assemblée de se prononcer sur un accord de principe afin que le Conseil de Bourgeoisie puisse agir rapidement le cas échéant. Les deux parcelles seraient revendues au prix de Fr. 1'059'556.50, soit le prix d'achat de Fr. 725'000.00 et les frais de permis, d'architecte et de conduites déjà engagés de Fr. 334'556.50.

Aucune question n'étant posée, le président soumet cet accord de principe à la votation. L'Assemblée l'approuve par 17 voix pour et une abstention par un lever de main.

3. Informations du Conseil

Le pâturage du Louvin a été remis en état par l'entreprise Montavon et le nouveau locataire de la parcelle qui y met désormais des chèvres et des chevaux.

L'opposition au Plan d'aménagement local (PAL) concernant la qualification en forêt du haut de la parcelle 2315 du ban de Prêles est toujours en cours auprès de l'OACOT. La Commune mixte de Plateau de Diesse soutient cette demande de remettre partiellement cette parcelle en zone à bâtir.

Le permis de construire des Epinettes a été délivré début juin. Les oppositions ont été levées par la Préfecture, mais les opposants ont possibilité de faire recours auprès de la Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne jusqu'au 3 juillet prochain.

M. XXX étant excusé, seule une information générale sur l'estivage qui se déroule bien peut être donnée. M. XXX profite d'ajouter que l'Association des Bourgeoisies du Jura bernois prépare une intervention afin que les règles d'estivage soient adaptées au changement climatique. En effet, les dates fixes de début et de fin ne correspondent souvent plus à la réalité. Une certaine souplesse dans ces dates en fonction de la météo sera demandée.

Le 14 septembre prochain aura lieu la Journée nationale des Bourgeoisies et Corporations sous l'impulsion de l'Association suisse des Bourgeoisies et Corporations. Les Bourgeois de Prêles ont reçu un courrier personnalisé leur permettant de s'inscrire avant une éventuelle publicité, les places étant limitées.

M. XXX ajoute encore que la Métairie se porte globalement bien. Il y a tout de même un souci de fouines dans le toit ce qui engendre des nuisances olfactives en raison des proies qui se décomposent et des excréments. Les fouines étant protégées, c'est le garde faune qui est le seul habilité à intervenir. Il n'y a malheureusement pas grand-chose à faire à part essayer de boucher tous les orifices. Quelques autres petits travaux seront entrepris prochainement.

M. XXX, conseiller de la Commune mixte de Plateau de Diesse, s'excuse ne pas avoir pu être présent ce matin et tient à remercier la Commune bourgeoise pour sa bonne collaboration.

4. Divers et imprévus

M. XXX est satisfait de voir ce qui a été fait dans le pâturage du Louvin. Il regrette cependant qu'il n'y ait plus de chemin pédestre à travers champ pour rejoindre le camping depuis le village.

M. XXX lui répond que de manière générale les agriculteurs ne sont pas favorables à permettre l'accès aux pâturages car les promeneurs ont tendance à ne pas respecter les règles essentielles telles que refermer les barrières ou tenir son chien en laisse. Une solution sera cependant étudiée.

M. XXX rappelle qu'il a déjà demandé à ce que des copeaux soient mis sur le sentier qui longe le champ entre le chemin du Louvin et l'entrée du chemin forestier qui mène au camping.

M. XXX, président de Camping Prêles SA et présent dans la salle, lui répond qu'il y est opposé.

Mme XXX rejoint la demande d'avoir un véritable parcours pédestre entre le camping et le village qui n'oblige pas à emprunter le trottoir le long de la route cantonale.

M. XXX doute qu'il y ait une réelle demande des campeurs pour un tel chemin, mais que, comme précédemment dit, les possibilités seront étudiées.

Mme XXX regrette qu'il n'y ait pas de bancs le long des chemins de promenade et demande si la Bourgeoisie ne serait pas favorable à en installer quelques-uns.

M. XXX trouve que c'est une bonne idée et encourage les Bourgeois à faire part de leurs idées quant aux lieux. Il faut bien entendu que ces endroits se trouvent sur le territoire de la Bourgeoisie afin de ne pas devoir demander à d'autres propriétaires. Ces bancs pourront être fabriqués avec du bois local par le Syndicat de gestion forestière Mont Sujet.

La parole n'étant plus demandée, M. XXX remercie les collaborateurs et conseillers de la Bourgeoisie et clôt l'Assemblée à 10h25.

Au nom du Conseil de la Commune bourgeoise de Prêles
Le président, La secrétaire,

XXX

XXX